

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 mai 2017

Conseillers présents : ALBARET Dominique, ADNOT Claudine, MIGINIAC Christian, PEYRAMAURE Claire, JANICOT Arnaud, PLAS Emilie, MAINAUD Bernard.

Excusé : FAISY Gérard (pouvoir à MIGINIAC Christian), FAUCHE Cécile (procuration à ALBARET Dominique)

Absente: PECHADRE-MONTANDON Stéphanie, PETIT Yann,

Claire PEYRAMAURE est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Classement des chemins ruraux en voies communales
- Participation aux frais d'achat de tests pour la prise en charge des élèves par la psychologue scolaire
- Approbation du rapport de la CLECT concernant la neutralisation financière et fiscale des 8 communes entrantes, prise en charge du FNGIR et tableaux d'attribution de compensation
- Avis sur le projet de création d'un parc éolien sur la commune de St Priest de Gimel
- RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) : nouveau régime indemnitaire des agents
- Organisation *territoire en concert* du 20 mai 2017
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du précédent conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 08 avril 2017 : PV approuvé

Classement des chemins ruraux en voies communales

2017/22

Présents : 7 Votants : 9 Pour : 9 contre : 0 abstentions : 0

Monsieur le maire rappelle au conseil que le tableau de classement de voirie de la commune de St Pardoux la Croisille du 02 décembre 2008 est ainsi hiérarchisé :

- 1 240 ml de voies communales structurantes
- 11 770 ml de voies communales
- 1020 m² de voie communale place
- 4510 m chemins ruraux

Monsieur le maire informe le conseil que la plupart des voies classées en chemins ruraux sont des routes ouvertes à la circulation générale qui desservent les hameaux de la commune et qui sont entretenues par la commune.

De plus la plupart de ces chemins ruraux ont été intégrés dans les voies d'intérêt communautaire de Tulle Agglo.

Le Maire propose donc au conseil de classer ces chemins ruraux en voies communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Classe les chemins ruraux suivants en voies communales :

CR de Plaziat : 140 ml

CR du Theilhot : 270 ml

CR de la Valette : 190 ml

CR du Fondraillé : 360 ml

CR du bourg : 380 ml

CR de Mansac : 640 ml

CR de Theillet : 590 ml

CR de la Bessoule : 400 ml

CR du Puy Chassagnoux : 730 ml

CR du Feyt : 90 ml

CR des Chemineaux : 190 ml

CR de Vessejoux : 90 ml

approuve , le tableau de classement ci-joint comprenant :

- 1 240 ml de voies communales structurantes
- 15 840 ml de voies communales
- 440 m chemins ruraux

Ces transferts sont réalisés afin d'obtenir les dotations nécessaire pour l'entretien.

Participation aux frais d'achat de tests pour la prise en charge des élèves par la psychologue scolaire

2017/23

Présents : 7 Votants : 9 Pour : 9 contre : 0 abstentions : 0

Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'inspectrice de l'éducation nationale demandant la participation de la commune à l'achat de tests pour la prise en charge des élèves par la psychologue scolaire, en application des articles L221-8 et L212-15 du code de l'éducation sur la répartition entre l'Etat et les communes des dépenses liées à l'école.

Les tests actuellement utilisés étant obsolètes, il convient donc de les changer pour un coût total de 3195.60€ TTC. Une participation est demandée aux 27 communes du secteur Tulle Dordogne au prorata du nombre d'élèves soit pour notre commune 43.44€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de participer à l'achat des tests pour un montant de 43.44 €.

Approbation du rapport de la CLETC concernant la neutralisation financière et fiscale des 8 communes entrantes, prise en charge du FNGIR et tableaux d'attribution de compensation

2017/24

Présents : 7 Votants : 9 Pour : 9 contre : 0 abstentions : 0

Le conseil communautaire de Tulle Agglo du 03 avril 2017 a approuvé le rapport de la CLETC du 29 mars 2017 concernant la neutralisation fiscale et financière des 8 communes entrantes au 1^{er} janvier 2017 et la prise en charge du FNGIR à compter de 2018 ainsi que les tableaux d'attribution de compensation.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce sujet/

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-approuve le rapport définitif de la CLETC concernant la neutralisation fiscale et financière des 8 communes entrantes et la prise en charge du FNGIR.

-approuve les tableaux d'attribution de compensation découlant de l'évaluation de la CLETC pour les années 2017, 2018 et suivantes;

-approuve la prise en charge par Tulle Agglo, via une diminution de l'attribution de compensation, du FNGIR versé aux communes de Champagnac la Prune, Clergoux, Gros Chastang, Gumont, le Lonzac, la Roche Canillac, Gimel et Saint Pardoux la Croisille, à compter de 2018.

Avis sur le projet de création d'un parc éolien sur la commune de St Priest de Gimel

2017/25

Présents : 7 Votants : 9 Pour : 8 contre : 1 abstentions : 0

Monsieur le maire donne lecture du courrier du préfet de la Corrèze nous informant qu'il a prescrit une enquête publique du 10 avril au 19 mai 2017 sur le projet présenté par la société EOLE RES pour la création d'un parc éolien sur la commune de Saint Priest de Gimel.

Notre commune étant située dans le rayon de l'enquête publique, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ce projet.

RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) : nouveau régime indemnitaire des agents

Monsieur le maire fait part au conseil de la circulaire du préfet du 13 avril 2017 concernant la mise en place du RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire des agents, qui doit se substituer aux régimes de même nature (IAT et IEMP) actuellement en place, dans un objectif de simplification et d'harmonisation.

Le conseil discute des critères et montants à retenir par cadre d'emplois. Ce tableau sera soumis pour avis au comité technique paritaire du centre de gestion lorsque l'arrêté définissant les plafonds pour les agents techniques sera paru (arrêté déjà paru pour les administratifs).

Organisation territoire en concert du 20 mai 2017

Dans le cadre de l'opération « Territoire en concert », organisée par la ville de Tulle, le Conservatoire à Rayonnement Départemental et Tulle Agglo, un concert gratuit, *chant et hautbois*, aura lieu **samedi 20 mai à 20h30** à l'église de St Pardoux.

Un buffet froid sera à **organiser** pour 19h (avant le concert) **pour** les 35/40 concertistes.

Questions diverses

- Fleurissement du bourg : aujourd'hui, pendant le temps péri-éducatif, les enfants de l'école ont repiqué les fleurs (offertes durant les « folies printanières », nous remercions vivement les participants à cette action).

Les parterres ont été complétés par la commune et plantés par les mêmes enfants qui étaient ravis de l'activité encadrée par Marion et par 4 bénévoles.

- Remplacement de Marion à prévoir durant 7 jours au mois de juin pour des raisons de stages et de concours CAP petite enfance.

- Concernant le ménage, la création de sanitaires supplémentaires (école et WC publics) crée un surcroît de travail à Marion que nous devons prendre en compte.

Il est discuté de la pertinence d'ouverture des WC publics (la nuit ? Qui ouvre, qui ferme pendant les vacances... ?)

Nous décidons d'une période de test de libre accès.

Les toilettes sous l'escalier seront fermés et seulement accessibles à la postière.

- Claire Peyramaure informe qu'elle a fait don à l'église de Saint Pardoux la Croisille d'une œuvre représentant une vierge peinte à l'huile sur bois (esquisse d'une tapisserie basse lisse) réalisée par M. Christian Corio, celle-ci a été accrochée dans le transept gauche.

- Monsieur le Maire informe d'une vente par adjudication des bois des Caraboussets au prix de 7,05€. (tarif avantageux par rapport aux propositions préalables).

- Après discussion, il est décidé (conformément à la loi) de ne plus autoriser les personnes (qu'elles qu'elles soient) qui assistent au Conseil Municipal à interrompre celui-ci par des remarques ou des questions. Celles ci doivent être réservées à la fin des questions diverses.

- Une pancarte sera remise indiquant le lieu-dit « Charles », et le projet de barriérage de la plage sera étudié tout en laissant l'accès libre aux pompiers.

- Chantiers en cours : la numérotation des maisons de Saint Pardoux la Croisille, l'inauguration de la salle des fêtes agrandie, la fête du pain.....

Le Conseil se termine à 22 h 22.